

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/12/2019 et que la convocation du conseil avait été faite le 10/12/2019.

Le maire,

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, Mme BERTRAND BIEGEL, M. PFEIFFER, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme WERBICKI, Mme SCHMITT, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, Mme MILLOT HUMBERT, Mme CHAUCHARD, M. DURAND, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR, M. BOILLON et M. VOINSON.

Étaient absents excusés : M. LEMINEUR, M. QUQUE, M. LAPORTE, Mme NOSLIER, Mme COURTIN, Mme SCHOTT et Mme MACHADO BESSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
M. LEMINEUR à Mme BERTRAND BIEGEL
M. QUQUE à M. FLAMAND
M. LAPORTE à Mme CHEVREUX
Mme SCHOTT à M.PFEIFFER
Mme MACHADO BESSON à M.MACHADO

Un scrutin a eu lieu, M. PFEIFFER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT
DE
L'ÉGLISE SAINT MARTIN

Avec le soutien technique et financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la région Grand Est, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Fondation du Patrimoine et des habitants, la commune de Bouxières-aux-Dames a pu entreprendre différents travaux d'embellissement et de rénovation de l'église Saint Martin. Cette dernière est d'ailleurs inscrite au titre des monuments historiques depuis le 25 juin 2015.

Dernièrement une campagne de restauration des peintures murales au niveau du chœur de l'église Saint-Martin a été entreprise. Restauration qui s'est révélée être une réussite.

Des travaux sur les systèmes de volées des cloches ont été aussi réalisés, sans compter les autres investissements de réfections telles que la rénovation des façades, la reprise de l'installation électrique, de la reprise du système anti-intrusion, etc.

Cependant, l'église Saint Martin surplombe sa voie principale d'accès. La rue Saint Martin située en contrebas avec un dénivelé croissant dont la hauteur dans son maximum atteint 4.50 mètres. Les variations climatiques ainsi que les eaux claires météoriques et parasites engendrent la dégradation du mur de soutènement de l'église.

Ce dernier, adjacent à l'église, au monument aux morts et au cimetière communal menace de s'effondrer. Un des contreforts est tombé en décembre 2018. Des mesures conservatoires ont été prises par la pose de plots béton et contreforts en bois dans l'attente des diagnostics et études nécessaires à la restauration du mur.

Étant donné le caractère d'urgence de la situation, afin d'assurer la sécurité des usagers empruntant la rue Saint Martin, de garantir la stabilité de l'église et de ses abords, il est nécessaire d'entreprendre dans les meilleurs délais la reconstruction du mur de soutènement.

Il est en conséquence proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la reconstruction du mur de soutènement de l'église Saint Martin.

Ci-dessous un plan de financement prévisionnel :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	PU-€ HT
Mise en sécurité, Sondage, Mo, CSPS	35 465,87
Travaux de reconstruction du mur de soutènement de l'église	170 160,00
TOTAL DES DEPENSES EN €.HT =	205 625,87
DÉSIGNATION DES RECETTES	
Subvention de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) (30%)	61 687,76
Subvention du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (fonds)	43 181,43
Subvention du Conseil régional Grand Est (20%)	41 125,17
Subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (20%)	41 125,17
Fonds propres de la commune de Bouxières-aux-Dames	18 506,34
TOTAL DES RECETTES EN €.HT =	205 625,87

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE auprès de chacun des partenaires à savoir, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la région Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'État une aide financière d'un montant maximal pour la réalisation de ces travaux de reconstruction,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- S'ENGAGE à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2020 (sous réserve d'octroi des subventions),
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention des partenaires désignés ci-dessus et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

- S'ENGAGE à informer chacun des partenaires de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, etc.).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name 'Denis MACHADO'.

Denis MACHADO